

29 JUIN 2017

UN TOURNANT

RAPPORT D'ÉTAPE DE LA COMMISSION SUR L'INTÉGRATION DANS L'ÉDUCATION

Table des matières

Introduction	1
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE – Présentation de la Commission sur l'intégration dans l'éducation

Origine	2
Composition	2
Mandat	2
Travail de la CIE	3
Fonctions du rapport d'étape	3
Attributions	3
<i>Principes directeurs</i>	3
<i>Valeurs fondamentales</i>	4
<i>Consultation en collaboration</i>	4

DEUXIÈME PARTIE – Le modèle actuel de l'intégration dans l'éducation

L'intégration dans l'éducation et la politique provinciale en matière d'éducation spéciale	5
Avancées dans la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation	5
Difficultés dans la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation	6
<i>Besoins des élèves</i>	7
<i>Besoins complexes des élèves</i>	7
<i>Besoins des élèves en mathématiques et en littératie</i>	8
<i>Besoins médicaux des élèves</i>	9
<i>Difficultés relatives à la collaboration entre agences</i>	9
<i>Difficultés liées aux classes complexes</i>	10
<i>Difficultés relatives à la formation des enseignants</i> <i>(formation initiale et perfectionnement professionnel)</i>	11
<i>Difficultés relatives au recrutement, à la fidélisation et à l'affectation du personnel spécialisé</i>	11
<i>Difficultés relatives au soutien et aux programmes individualisés</i>	13
<i>Difficultés liées au financement</i>	14



Résumé	16
--------------	----

Recommandations provisoires

Politique	17
Financement, affectation des ressources et transparence	17
Formation des enseignants (formation initiale et perfectionnement professionnel)	17
Personnel spécialisé pour faciliter l'intégration dans l'éducation	18
Collaboration entre ministères et entre agences pour l'offre directe de services aux enfants et aux jeunes dans les écoles	18
Composition des classes	20
Processus de planification de programme	21
Comportement des élèves	22

Bibliographie	23
---------------------	----

Introduction

L'intégration dans l'éducation est une question qui tourne autour des élèves eux-mêmes, de leurs forces, de leurs besoins et de leur potentiel en tant qu'apprenants. Même s'il existe différentes approches de l'intégration dans l'éducation, leur point commun est que tout le monde est attaché à la participation, à l'apprentissage et à la réussite de tous les élèves, dans des communautés scolaires où ils sont bien accueillis et bénéficient du soutien approprié. Les composantes clés de l'intégration dans l'éducation (financement, structures de soutien spécialisées, formation des enseignants, collaboration entre agences, etc.) doivent tenir compte de la diversité des besoins des élèves sur le plan scolaire, social et comportemental. C'est là un grand défi, parce que les élèves ont de plus en plus souvent des besoins particuliers et que ces besoins sont de plus en plus graves et complexes. Si les composantes clés de l'intégration dans l'éducation ne tiennent pas compte de cette évolution, le fossé se creuse entre les besoins des élèves et la capacité qu'ont les écoles d'y répondre. C'est dans cette situation que nous nous trouvons en Nouvelle-Écosse avec l'intégration dans l'éducation aujourd'hui : nous sommes à un tournant.

Plusieurs études montrent les progrès accomplis et les problèmes rencontrés avec le modèle d'intégration dans l'éducation que nous avons adopté depuis deux décennies. L'étude la plus récente, effectuée en 2014, montre que la plupart des gens sont d'accord avec le principe de l'intégration dans l'éducation. Mais cette étude montre également que le modèle existant ne répond ni aux besoins des élèves ayant des besoins spéciaux eux-mêmes ni à ceux de leurs camarades et que sa mise en œuvre ne fonctionne pas. La conséquence en est qu'il ne suffira pas de procéder à des ajustements ou à des révisions. Il faut, au lieu de cela, que nous collaborions en vue de redéfinir et de repenser l'intégration dans l'éducation, selon une approche qui va dans l'intérêt supérieur de tous les élèves de la Nouvelle-Écosse. Tel est notre but en tant que commission.

Que les choses soient claires : notre regard n'est pas tourné vers le passé et vers les pratiques d'un autre âge et nous n'avons pas non plus l'intention de faire du sur place en restant engoncés dans les limites existantes. Nous voulons aller de l'avant et proposer un nouveau modèle d'intégration dans l'éducation, qui réponde bien aux besoins de l'ensemble des élèves, de façon réaliste et viable.

Nous n'avons pas encore d'idée exacte de l'ampleur des problèmes actuels en matière d'intégration, mais les études effectuées antérieurement et notre propre expérience jusqu'à aujourd'hui nous permettent de définir des domaines de préoccupation en ce qui a trait au bien-être des élèves ayant des besoins spéciaux et de leurs camarades, à leur apprentissage et aux résultats qu'ils obtiennent. On pourrait sans aucun doute faire d'innombrables récits de réussites indéniables dans le cadre du modèle actuel, mais l'expérience des élèves eux-mêmes est mitigée et bon nombre de parents s'inquiètent du fait que le système ne répond pas aux besoins de leurs enfants de manière satisfaisante. En outre, les éducateurs disent que le système actuel n'est pas idéal pour ce qui est de leur fournir les connaissances, les compétences, les outils, le temps, les cadres pédagogiques ou les services et dispositifs de soutien intégrés qu'il leur faut pour répondre à tous les besoins des élèves dans toute leur diversité.

Dans les mois qui viennent, nous comptons consulter les élèves, les parents, les éducateurs et d'autres membres de la population néoécossaise et recueillir leurs suggestions pour aller de l'avant. Que les choses soient claires : notre regard n'est pas tourné vers le passé et vers les pratiques d'un autre âge et nous n'avons pas non plus l'intention de faire du sur place en restant engoncés dans les limites existantes. Nous voulons aller de l'avant et proposer un nouveau modèle d'intégration dans l'éducation, qui réponde bien aux besoins de l'ensemble des élèves, de façon réaliste et viable. Les recommandations de ce rapport d'étape sont conçues en vue d'établir une base solide de données objectives et de guider ce travail important sous tous ses aspects, au nom des enfants et des jeunes de la Nouvelle-Écosse.



PREMIÈRE PARTIE – Présentation de la Commission sur l'intégration dans l'éducation

Origine

La Commission sur l'intégration dans l'éducation (CIE) est un organisme indépendant dans le cadre des dispositions de la loi de 2017 sur la convention collective des enseignants et sur l'amélioration des conditions en salle de classe (*Teachers' Professional Agreement and Classroom Improvements [2017] Act*), qui définissent la composition de la commission, son mandat et le calendrier de ses activités.

Composition

La CIE se compose d'un représentant nommé par le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU), d'un représentant nommé par le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et d'un président indépendant nommé à la fois par le ministre et par le NSTU. C'est M^{me} Adela Njie qui représente le NSTU à la CIE et M^{me} Monica Williams qui représente le MEDPE. M^{me} Sarah Shea est la présidente indépendante de la CIE.

Mandat

Le mandat de la CIE est défini comme suit dans la loi de 2017 sur la convention collective des enseignants et sur l'amélioration des conditions en salle de classe :

- réformer l'intégration dans l'éducation dans le système d'enseignement de la Nouvelle-Écosse et mettre en évidence des solutions originales et viables aux difficultés rencontrées dans l'offre d'un enseignement de qualité à l'ensemble des élèves, au sein d'un modèle d'intégration dans lequel les enseignants ont le

sentiment d'être bien préparés et de disposer de l'appui approprié et dans lequel les enfants ont le sentiment d'avoir leur place et reçoivent l'aide nécessaire pour réaliser leur plein potentiel;

- recommander des réformes des politiques actuelles se rapportant à l'intégration dans l'éducation;
- proposer, en se fondant sur un travail de recherche, une vue d'ensemble de la politique et des pratiques actuelles en matière d'intégration dans l'éducation en ce qui a trait aux élèves des écoles publiques gérées par les différents conseils scolaires de la province;
- effectuer un travail approfondi d'analyse des publications et travaux de recherche existants sur l'intégration dans l'éducation;
- mettre en évidence les difficultés auxquelles les éducateurs font face dans la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation;
- mettre en évidence les domaines d'amélioration possible des politiques de la province et des conseils scolaires en ce qui a trait à l'intégration dans l'éducation;
- définir et recommander, après examen des recherches à l'échelle provinciale, nationale et internationale, des pratiques exemplaires pour la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation;
- faire des recommandations en vue d'améliorer la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation, notamment sur les aspects suivants :
 - financement
 - ressources, affectation des ressources et transparence
 - perfectionnement professionnel
 - harmonisation des initiatives
 - mécanisme pour réexaminer régulièrement l'intégration dans l'éducation

- mettre en évidence les domaines dans lesquels il serait bon d'enquêter de façon plus approfondie;
- mettre au point un plan stratégique global avec des objectifs mesurables dans l'enseignement pour la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation et des recommandations bien précises en vue d'améliorer l'enseignement et les conditions d'apprentissage dans l'optique de réaliser ces objectifs;
- consulter les parties intéressées, les personnes employées par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les conseils scolaires et les autres personnes pertinentes, dont les enseignants, les élèves et les parents/tuteurs, selon ce que la CIE jugera nécessaire;
- présenter un rapport d'étape, avec des recommandations, aux parties intéressées d'ici au 30 juin 2017;
- présenter un rapport final aux parties intéressées dans un délai d'un an après la nomination des membres de la CIE.

Travail de la CIE

Comme on l'a décrit ci-dessus, le travail de la CIE consiste à effectuer une évaluation approfondie de la situation actuelle en matière d'intégration dans l'éducation, de faire des recherches sur les pratiques exemplaires et de fournir des recommandations crédibles. En dernière analyse, ce qui déterminera la réussite de notre travail, ce sera l'ampleur des changements utiles mis en œuvre pour les élèves de la Nouvelle-Écosse.

Fonctions du rapport d'étape

Les fonctions du rapport d'étape sont les suivantes :

- présenter la Commission sur l'intégration dans l'éducation;
- décrire le fossé qui sépare les volets clés du modèle actuel d'intégration dans l'éducation et les besoins des élèves tels qu'ils ont évolué;
- présenter des recommandations visant à constituer une base de données objectives sur laquelle on pourra s'appuyer pour définir un nouveau cadre provincial pour

l'intégration dans l'éducation;
d. servir de point de départ à la discussion.

Dans les trois mois qui ont suivi la mise sur pied de la CIE, nous avons tout juste commencé à creuser les problèmes incroyablement complexes entourant l'intégration dans l'éducation. Ce rapport d'étape est un document d'introduction présentant des résultats préliminaires et des recommandations provisoires à titre de points de départ pour la discussion. Dorénavant, notre travail se concentrera sur un vaste processus de consultation de la population et de recherche, en vue de résoudre ces problèmes dans la collaboration et de produire une nouvelle définition, une nouvelle politique et un nouveau modèle pour la province en matière d'intégration dans l'éducation.

Attributions

1. Principes directeurs

- intérêt supérieur de tous les élèves** : justice et équité pour tous les élèves de la Nouvelle-Écosse dans la participation à l'intégration dans l'éducation et les avantages qu'ils doivent en tirer;
- pratique fondée sur des données objectives** : base complète d'informations, qui s'appuie sur la recherche, les publications des spécialistes professionnels, les commentaires et suggestions du grand public et l'expérience des élèves eux-mêmes, des parents, des enseignants, des administrateurs et des autres partenaires de l'intégration dans l'éducation;
- réalisme et viabilité dans le contexte des salles de classe, des écoles et des systèmes scolaires tels qu'ils existent dans la réalité** : authenticité des mesures proposées par rapport aux réalités et à la complexité de l'enseignement public en Nouvelle-Écosse.

2. Valeurs fondamentales

- égalité** : droit qu'a chaque élève à une éducation appropriée et pertinente;
- équité** : différenciation des programmes et des services éducatifs en fonction des forces et des besoins de l'individu;
- justice** : traitement raisonnable et juste de chaque



dossier en fonction des circonstances personnelles de l'individu.

Pour offrir un enseignement juste et équitable, il faut offrir à chaque élève une part différente des ressources et des dispositifs de soutien disponibles. Il est par conséquent parfois nécessaire d'offrir des ressources et des dispositifs de soutien différents d'un élève à l'autre afin de favoriser l'égalité, l'équité et la justice dans l'enseignement.

3. Consultation en collaboration

La CIE vient tout juste d'entamer son travail de consultation des nombreuses parties intéressées par l'intégration dans l'éducation et nous prévoyons de nombreuses autres activités de consultation. Toutes les parties intéressées auront l'occasion de faire part de leurs commentaires et

suggestions et aucune conclusion définitive ne sera tirée tant que ce processus de consultation ne sera pas achevé. Nous sommes ravis d'avoir la possibilité de consulter la population néoécossaise dans le cadre d'un dialogue franc et centré sur les élèves concernant l'avenir de l'intégration dans l'éducation dans la province. La CIE s'engage à effectuer des consultations publiques conformes aux critères suivants :

- a. intégration et accessibilité;
- b. collaboration et respect mutuel;
- c. approche progressiste et centrée sur les élèves;
- d. approche axée sur l'adoption de mesures et fondée sur des données objectives.

Dorénavant, notre travail se concentrera sur un vaste processus de consultation de la population et de recherche, en vue de résoudre ces problèmes dans la collaboration et de produire une nouvelle définition, une nouvelle politique et un nouveau modèle pour la province en matière d'intégration dans l'éducation.

DEUXIÈME PARTIE –

Le modèle actuel de l'intégration dans l'éducation

1. L'intégration dans l'éducation et la politique provinciale en matière d'éducation spéciale

Il y a de cela deux décennies, nous avons lancé la toute première politique provinciale sur l'éducation spéciale en Nouvelle-Écosse (*Manuel de politique sur l'éducation spéciale*, 1997). Cette politique exigeait la mise en place de l'intégration dans les écoles de la Nouvelle-Écosse, avec un processus de planification de programme axé sur la collaboration et accueillant avec bienveillance la participation des parents. Même si la politique provinciale a été mise à jour en 2008 (*Politique en matière d'éducation spéciale*, 2008), le modèle utilisé pour l'intégration dans l'éducation restait le même. Ce modèle comprend les éléments suivants :

- droit qu'ont les élèves à un enseignement approprié qui est de qualité et qui favorise l'intégration de tous, offert par des enseignants agréés et qualifiés;
- rôles, droits et responsabilités clairement définis pour les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, les administrateurs scolaires, les conseils scolaires, le MEDPE et les autres partenaires de l'intégration dans l'éducation;
- formule provinciale pour le financement de l'éducation spéciale;
- processus de planification de programme axé sur la collaboration et comprenant plusieurs étapes;
- lignes directrices pour l'évaluation des élèves, la planification des transitions et les partenariats entre agences.

Depuis des années, on utilise de façon interchangeable les termes « éducation spéciale », « intégration », « scolarité favorisant l'intégration » et « enseignement favorisant l'intégration ». En Nouvelle-Écosse, la politique provinciale en matière d'éducation spéciale décrit le modèle que nous

suivons pour l'intégration dans l'éducation et soutient sa mise en œuvre, de sorte que les deux aspects sont étroitement liés. Pour clarifier les choses et être cohérents dans le présent document, l'expression « éducation spéciale » fait référence à la politique provinciale en matière d'éducation spéciale et au financement, aux politiques et aux lignes directrices qui s'y rapportent. L'expression « intégration dans l'éducation » fait référence au modèle actuel d'intégration dans l'éducation tel qu'il est défini dans la politique en matière d'éducation spéciale, c'est-à-dire l'offre à tous les élèves d'un enseignement public répondant à leurs besoins dans le cadre d'une gamme complète de services et de programmes coordonnés, au sein des salles de classe relevant du même niveau scolaire ou de la même matière, dans l'école de leur quartier, dans la mesure du possible (*Rapport du Comité d'étude de la mise en œuvre de la politique en matière d'éducation spéciale*, 2001; *Politique en matière d'éducation spéciale*, 2008). Même si la définition de la Nouvelle-Écosse tourne autour de l'égalité quant au placement des élèves, dans d'autres provinces, l'intégration dans l'éducation est définie comme étant une garantie d'équité dans l'offre de divers programmes et services éducatifs et de cadres d'enseignement adaptés sur mesure aux forces et aux besoins de chaque élève individuellement, tout en favorisant l'apprentissage et la réussite de tous les élèves.

2. Avancées dans la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation

Depuis l'adoption de la politique en matière d'éducation spéciale au milieu des années 1990, on a réalisé des avancées importantes dans la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation. Ces avancées ont été décrites dans les

Depuis des années, on utilise de façon interchangeable les termes « éducation spéciale », « intégration », « scolarité favorisant l'intégration » et « enseignement favorisant l'intégration ».

rapports des diverses équipes et des divers comités qui se sont chargés d'examiner l'intégration dans l'éducation au fil des ans (par exemple, dans le *Rapport du Comité d'étude de la mise en œuvre de la politique en matière d'éducation spéciale* [CEPES] de 2001, dans l'*Étude ministérielle des services aux élèves qui ont des besoins spéciaux* de 2007 et dans *Pour en finir avec le statu quo – Les Néoécossais exigent un meilleur avenir pour tous les élèves / Rapport du comité ministériel sur l'éducation* de 2014).

Dans son rapport de 2001, le CEPES décrivait les progrès réalisés dans les domaines suivants : a) intégration dans la scolarité; b) processus de planification de programme; c) ressources et structures de soutien; et d) repérage et évaluation des élèves ayant des besoins spéciaux. Le rapport de 2007, produit par une autre équipe chargée d'étudier l'éducation spéciale à l'échelle provinciale, signalait des progrès dans le domaine de l'autisme, de la dotation en personnel spécialisé et des programmes du deuxième cycle du secondaire. Plusieurs années plus tard, le comité ministériel sur l'éducation de 2014 indiquait que le principe même de l'intégration dans l'éducation bénéficiait d'un large soutien. Son constat était également que la capacité de repérer et d'aider les élèves a progressé au cours des dernières années et que l'intégration dans l'éducation permet aux écoles et aux salles de classe de coller de plus près au monde réel. La conclusion du comité ministériel était cependant que le modèle actuel ne semble pas offrir une bonne réponse aux besoins des élèves ayant des besoins spéciaux et de leurs camarades et que la mise en œuvre ne fonctionne pas. Le rapport de 2014 décrivait plusieurs difficultés de longue date, qui persistent encore aujourd'hui.

3. Difficultés dans la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation

Difficultés indiquées dans les études provinciales sur l'intégration dans l'éducation

Depuis le tout début, l'un des plus gros obstacles à la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation en Nouvelle-Écosse est le manque de clarté et de cohérence. Même si nous sommes une province de petite taille, nous n'avons

pas de système provincial cohérent pour la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation. La politique sur l'éducation spéciale de 1997 décrivait un processus de planification de programme en plusieurs étapes, mais ne comprenait pas de normes pour la terminologie, les formulaires, les procédures et les modèles à utiliser partout dans la province. Au lieu de cela, chaque conseil scolaire devait élaborer ses propres politiques et procédures, de sorte que l'intégration dans l'éducation est mise en œuvre de façon différente d'une région à l'autre au sein de la province. Cela fait de nombreuses années que l'on sait qu'il est nécessaire de renforcer la clarté et la cohérence sur ce plan.

En 2001, par exemple, on a fait des recommandations sur les points suivants : a) terminologie commune pour l'éducation spéciale; b) lignes directrices uniformes pour les évaluations des élèves et les renvois auprès des structures appropriées; c) clarification des rôles et des responsabilités dans la planification de programme; et d) mise en place d'un système cohérent pour le suivi, le contrôle et la production de rapports sur les progrès des élèves qui suivent un plan de programme individualisé (PPI). En dépit de ces recommandations, nous ne disposons toujours pas, aujourd'hui, d'un système cohérent et transparent pour la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation. Les autres difficultés mentionnées sont les suivantes : 1) manque de collaboration entre les agences; 2) manque de formation pour les enseignants; 3) manque de personnel spécialisé; et 4) manque de fonds. Dans ces quatre volets clés de notre modèle existant pour l'intégration dans l'éducation, nous avons fait du sur place, alors que les besoins des élèves continuaient d'évoluer, de sorte que le fossé s'est creusé entre les besoins de nos élèves et la capacité qu'ont nos écoles publiques d'y répondre. L'élargissement de ce fossé et l'absence de système provincial cohérent pour le combler figurent parmi les principaux obstacles entravant la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation.

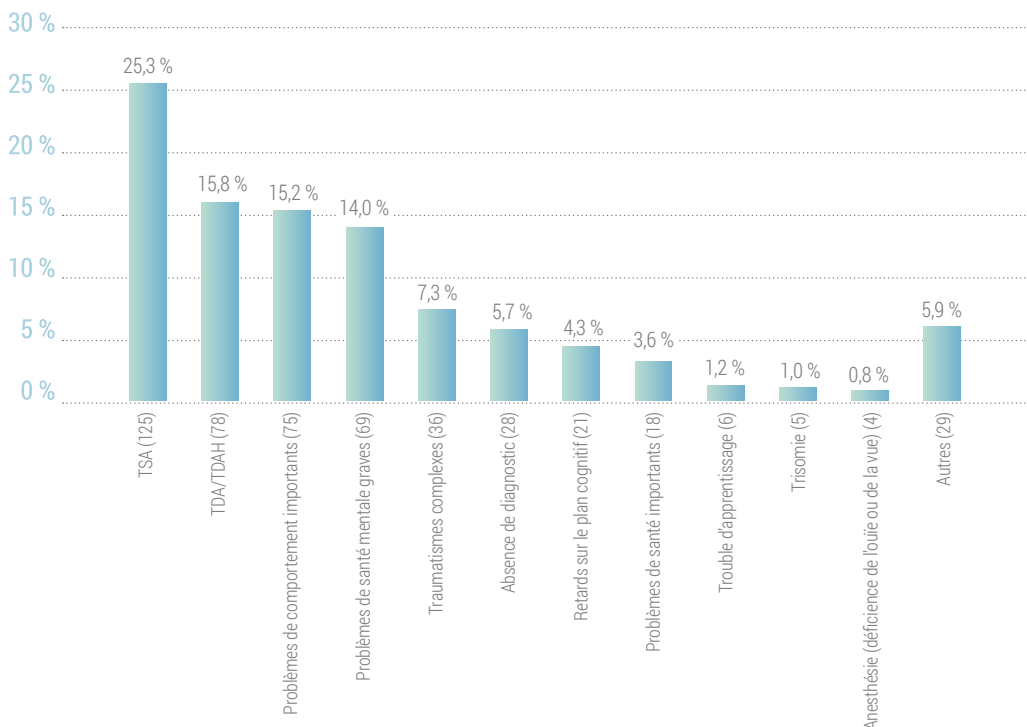
4. Besoins des élèves

Besoins complexes des élèves

Partout au Canada et dans le reste du monde, les besoins des élèves sont en train de connaître plusieurs évolutions importantes (Autism Nova Scotia, 2017; Boyle, Boulet, Schieve, Cohen, Blumberg, Marshalyn Yeargin, Visser et Kogan, 2011; Halfon, Houtrow, Larson et Newacheck, 2012). En règle générale, on constate que les élèves ont de plus en plus souvent des besoins, que ces besoins sont de plus en plus graves et qu'il y a de plus en plus de chevauchements. Ces tendances se retrouvent dans l'examen que nous faisons des besoins complexes des élèves de la Nouvelle-Écosse à l'heure actuelle. Même si le personnel du MEDPE et les représentants du conseil scolaire chargés de cet examen n'ont pas encore mis la dernière main à leur rapport, ils ont eu la gentillesse de faire part à la CIE de leurs conclusions.

Les élèves ayant des besoins complexes représentent un petit pourcentage de la population des enfants d'âge scolaire. Ils exigent de multiples formes de soutien intensif, parce qu'ils ont des besoins importants sur le plan du comportement, de la santé mentale, de l'apprentissage, du développement ou de la communication. Même s'ils ne représentent qu'une petite proportion des élèves ayant un PPI, l'examen de la situation indique que les élèves ayant des besoins complexes exigent beaucoup de soutien à l'école. À titre d'exemple, 15 p. 100 de ces élèves ont besoin de l'appui de deux aide-enseignants travaillant à temps plein simultanément. Les élèves ayant des besoins complexes exigent également les services de toutes sortes de spécialistes professionnels hautement qualifiés : enseignants en centre d'apprentissage, psychologues scolaires, orthophonistes, spécialistes de l'autisme et spécialistes des interventions sur le plan comportemental. Bon nombre des élèves ayant des besoins complexes de la Nouvelle-Écosse, dont le total se situe à environ 500 individus, ont un diagnostic indiquant plusieurs domaines où ils ont des besoins, comme le montrent les figures 1 et 2.

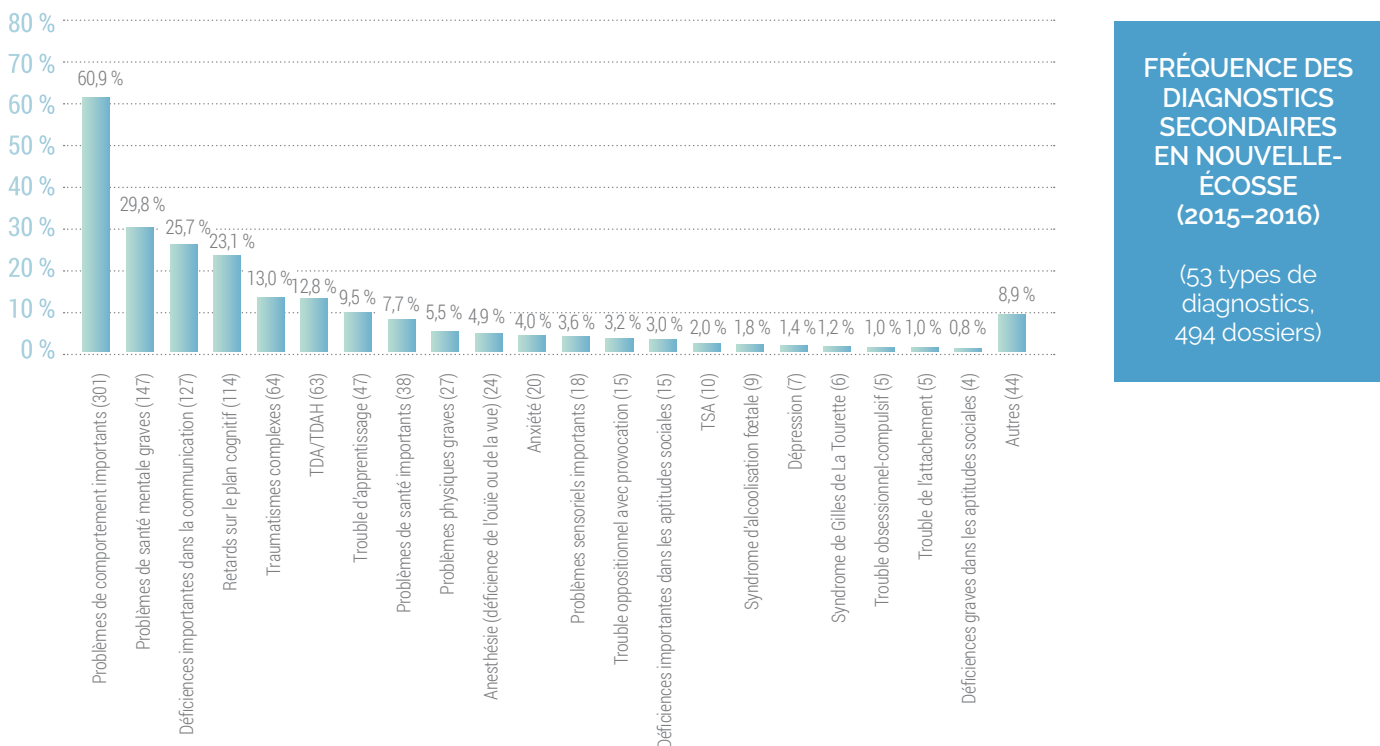
Figure 1 – Diagnostic principal pour les élèves de la Nouvelle-Écosse ayant des besoins complexes



DIAGNOSTIC
PRINCIPAL
MENTIONNÉ
EN NOUVELLE-
ÉCOSSE (2015-
2016)

(31 types de
diagnostics,
494 dossiers)

Figure 2 – Diagnostic secondaire pour les élèves de la Nouvelle-Écosse ayant des besoins complexes



Comme le montrent les figures ci-dessus, chez un quart environ des élèves ayant des besoins complexes, le diagnostic principal est l'autisme; un quart de ces élèves ont un diagnostic secondaire de déficiences importantes dans la communication; et un quart ont un diagnostic secondaire de retards sur le plan cognitif. En outre, trois quarts environ des élèves ayant des besoins complexes ont de graves problèmes de comportement. Tous les conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse indiquent qu'ils éprouvent de grandes difficultés à gérer les problèmes graves de comportement. En outre, les conseils scolaires disent que, parmi les élèves ayant des besoins complexes, ceux qui ont de graves problèmes de comportement sont ceux qui exigent la plus grande attention, le plus haut niveau d'intervention et le plus de soutien de la part du personnel. Le fait que les problèmes de comportement se manifestent souvent en combinaison à d'autres problèmes est également signalé dans d'autres

provinces (voir, par exemple, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010). Il y a souvent un chevauchement entre les problèmes de comportement et les problèmes de santé mentale ou de communication et cela contribue à aggraver les problèmes disciplinaires (Pollock, Wang et Hauseman, 2017; Alberta Teachers' Federation, 2014).

Besoins des élèves en mathématiques et en littératie

Bon nombre d'élèves de la Nouvelle-Écosse ont des problèmes en lecture, en écriture et en mathématiques, selon les indications des évaluations provinciales (voir le plan d'affaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour 2017–2018). Même si les pourcentages varient en fonction de l'évaluation concernée, du niveau scolaire et de l'année scolaire, il arrive

Même si les pourcentages varient en fonction de l'évaluation concernée, du niveau scolaire et de l'année scolaire, il arrive souvent qu'on ait un quart en gros des élèves qui ne répondent pas aux attentes en mathématiques ou en littérature aux évaluations provinciales.

souvent qu'on ait un quart en gros des élèves qui ne répondent pas aux attentes en mathématiques ou en littérature aux évaluations provinciales. Les élèves qui ont des problèmes dans ces matières de base ont souvent besoin de l'appui d'un personnel spécialisé. Il faut aussi mettre en évidence rapidement les lacunes dans leur apprentissage et leur offrir des interventions intensives fondées sur des données objectives, afin de les aider à acquérir les compétences nécessaires en mathématiques et en littérature. La demande d'interventions en mathématiques et en littérature sous diverses formes est donc d'un niveau élevé.

Besoins médicaux des élèves

Aujourd'hui, dans les écoles de la Nouvelle-Écosse, on offre de nombreux services et dispositifs de soutien en soins de santé différents, en vue de répondre aux besoins médicaux des élèves dans toute leur diversité. Même s'il s'agit de dispositifs de soutien relevant des soins de santé, les conseils scolaires assument le coût de l'offre de nombreux services de nature médicale aux élèves, comme les suivants :

- cathétérisme par intermittence
- alimentation par sonde
- exercices d'ergothérapie et de physiothérapie
- soins pour des problèmes médicaux chroniques
- contrôle et soutien pour le diabète
- plans médicaux d'urgence, contrôle et soutien pour les allergies graves (anaphylaxie)
- conseils et services de soutien en santé mentale
- plans médicaux d'urgence, contrôle et soutien pour les troubles convulsifs
- formation pour les enseignants, les administrateurs et le personnel de soutien sur diverses procédures de soins de santé
- achat, installation et entretien d'équipement, de matériel et de fournitures de soins de santé spécialisés
- administration et contrôle de médicaments sur ordonnance pendant la journée d'école
- services cliniques et services de formation des infirmières autorisées

Le MEDPE et les conseils scolaires ont élaboré diverses politiques et procédures pour faciliter l'éducation des élèves ayant des besoins médicaux (*Lignes directrices pour les élèves dans les écoles faisant l'objet d'une ordonnance de non-réanimation [ONR]*,

2014; *Lignes directrices pour l'aide aux élèves atteints d'un diabète insulino-dépendant [type 1] ou d'autres diabètes exigeant des injections d'insuline] dans les écoles*, 2010; etc.). La complexité croissante des besoins médicaux des élèves et la responsabilité qu'ont les conseils scolaires de répondre à ces besoins exercent des pressions sur le personnel des écoles, qui est contraint d'offrir des dispositifs de soutien en soins de santé qui dépassent leurs qualifications et leurs devoirs en tant qu'éducateurs. Il est essentiel de renforcer la collaboration entre agences afin d'offrir aux élèves les divers programmes et services qu'ils exigent de la part de divers ministères et diverses agences du gouvernement.

Difficultés relatives à la collaboration entre agences

Les obstacles bien ancrés qui entravent la collaboration entre agences gênent considérablement les efforts des éducateurs et des agences partenaires en vue d'offrir des programmes et des services coordonnés et accessibles aux élèves et à leurs familles à l'école. La réalité est que, en Nouvelle-Écosse, les élèves exigent de plus en plus l'offre directe dans l'école de multiples programmes et services émanant de plusieurs ministères et agences du gouvernement. Les éducateurs ne peuvent pas faire cela tout seuls. Au lieu de travailler directement auprès des élèves, les spécialistes professionnels des agences externes jouent souvent le rôle de consultants auprès des membres du personnel scolaire, pour leur donner la formation nécessaire pour offrir des structures de soutien supplémentaires aux élèves. Mais ce processus de consultation ne fournit pas aux élèves les services professionnels directs qu'ils exigent pour pouvoir connaître la réussite à l'école. En outre, ce processus exerce souvent des pressions supplémentaires sur les membres du personnel scolaire, qui doivent effectuer des tâches qui n'entrent pas dans le cadre de leur formation et de leur savoir-faire, qui viennent s'ajouter à leur charge de travail déjà élevée et qui empiètent sur le temps dont ils disposent pour leurs tâches essentielles d'éducateurs.



Les différents examens de l'intégration dans l'éducation ont montré à plusieurs reprises la nécessité de renforcer la collaboration entre les agences. Il ne s'agit pas d'un nouveau besoin et les recommandations visant à améliorer la situation ne manquent pas. Même si plusieurs de ces recommandations ont bel et bien été mises en œuvre, en particulier avec la mise en place du programme ÉcolesPlus dans les écoles de la province, bon nombre des recommandations antérieures n'ont jamais été suivies d'effets. Au lieu de services de consultation, il est nécessaire d'avoir des services interministériels mieux intégrés dans les écoles. Il faut donc une entente officielle entre les agences, dans laquelle : a) on décrit clairement les responsabilités incontournables des divers ministères et des diverses agences du gouvernement pour ce qui est d'offrir des services directs aux élèves dans les écoles publiques; b) on définit les différents cadres exigés pour l'offre de ces programmes et de ces services; et c) on élimine les obstacles existants à la collaboration entre les agences.

Difficultés liées aux classes complexes

Les recherches montrent que les enseignants, les administrateurs et les membres du personnel de soutien, en Nouvelle-Écosse comme ailleurs au Canada, font face à de nombreux problèmes quand ils cherchent à répondre aux besoins de tous les apprenants dans des classes présentant un niveau croissant de complexité (Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse, 2009; Alberta Teachers' Federation, 2014 et 2015; Winzer et Mazurek, 2011). L'un des dilemmes auxquels les enseignants font face au quotidien est qu'ils sont obligés de ménager un équilibre entre l'enseignement qu'ils doivent prodiguer aux élèves ayant des besoins divers et l'enseignement

qu'ils doivent prodiguer aux autres élèves de la classe. Il y a également des soucis concernant le caractère limité de l'accès que les élèves et les enseignants ont aux spécialistes professionnels et aux services dont ils ont besoin (psychologues scolaires, travailleurs sociaux, orthophonistes, etc.). De surcroît, partout au Canada, les enseignants font face à une augmentation de leur charge de travail, de la paperasse et des contraintes de temps dans des salles de classe de plus en plus complexes (Winzer et Mazurek, 2011) et on retrouve bel et bien ces tendances en Nouvelle-Écosse.

Le Comité ministériel sur l'éducation a bien noté, en 2014, les importantes contraintes de temps imposées aux enseignants : « Bon nombre d'enseignants ont de la difficulté, en raison de la complexité des besoins des élèves dans la salle de classe : on leur demande souvent plus que ce qu'ils ont le temps de faire » (*Pour en finir avec le statu quo – Les Néoécossais exigent un meilleur avenir pour tous les élèves*, 2014, p. 26). Les enseignants de la Nouvelle-Écosse eux-mêmes ont également signalé l'augmentation de leur charge de travail et de la paperasse exigée, en notant les problèmes du système de fichiers électroniques pour les adaptations et les PPI. Une équipe du bureau de Service Nouvelle-Écosse (SNE) a récemment rencontré les enseignants dans les écoles de la province pour observer de ses propres yeux les problèmes rencontrés et discuter de manières de les résoudre. La CIE se réjouit à l'idée de pouvoir consulter l'équipe de SNE sur ce problème important et est consciente du fait que d'autres aspects du processus de planification de programme méritent d'être examinés attentivement en vue de réduire la paperasse administrative et de libérer les enseignants pour qu'ils puissent consacrer plus de temps à l'enseignement.

Même si plusieurs de ces recommandations ont bel et bien été mises en œuvre, en particulier avec la mise en place du programme ÉcolesPlus dans les écoles de la province, bon nombre des recommandations antérieures n'ont jamais été suivies d'effets.

Difficultés relatives à la formation des enseignants (formation initiale et perfectionnement professionnel)

Le manque de formations pratiques et accessibles sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins divers est un gros problème pour l'intégration dans l'éducation. Partout au Canada, les enseignants mentionnent souvent qu'ils sont insatisfaits de la formation qu'ils ont reçue sur l'intégration dans l'éducation et s'inquiètent de leur manque de connaissances et de compétences pratiques dans ce domaine. Les recherches montrent que bon nombre d'entre eux ont le sentiment de ne pas être bien préparés à l'enseignement aux élèves ayant des besoins divers (Winzer et Mazurek, 2011). Ceci concerne également les diplômés récents des cinq programmes de baccalauréat en éducation (B.Ed.) de la Nouvelle-Écosse.

Les enquêtes les plus récentes auprès des diplômés des programmes de B.Ed. de la Nouvelle-Écosse remontent à 2010 et à 2016 (*Rapport sur l'enquête de suivi auprès des bacheliers en éducation*, 2011; *Rapport sur l'enquête de suivi auprès des bacheliers en éducation*, 2016). La première enquête sondait les diplômés de 2008 et de 2009, tandis que la seconde a sondé les diplômés ayant obtenu leur diplôme entre 2010 et 2016. Il est important de noter que l'on observe des variations importantes dans les réponses des diplômés des différents programmes de formation à l'enseignement.

En 2010, 29 p. 100 des diplômés ayant participé au sondage indiquaient qu'ils manquaient d'assurance pour ce qui est de la gestion de classe et 30 p. 100 indiquaient qu'ils manquaient d'assurance vis-à-vis de leur capacité de repérer les élèves ayant des besoins spéciaux sur le plan de l'apprentissage et de répondre à ces besoins. Ces pourcentages sont plus élevés dans le sondage de 2016 : 35 p. 100 des personnes interrogées disent qu'elles manquent d'assurance vis-à-vis de leurs connaissances et compétences en gestion du comportement et 53 p. 100 disent qu'elles manquent d'assurance vis-à-vis de leur capacité de repérer les élèves ayant des besoins spéciaux sur le plan de l'apprentissage et de répondre à ces besoins. En outre, 37 p. 100 des personnes interrogées en 2016 disent qu'elles manquent d'assurance vis-à-vis de leurs connaissances et compétences dans les stratégies d'enseignement de la littératie, 41 p. 100 qu'elles manquent d'assurance vis-à-vis des stratégies d'enseignement des mathématiques et 51 p. 100 qu'elles manquent d'assurance vis-à-vis des stratégies transdisciplinaires en mathématiques. De surcroît, entre 80 et

92 p. 100 des personnes interrogées en 2016 recommandent qu'on donne une plus grande priorité à plusieurs domaines des programmes de B.Ed., notamment aux suivants :

- gestion du comportement (92 p. 100)
- adaptations en vue de tenir compte de la diversité des besoins des élèves sur le plan de l'apprentissage (89 p. 100)
- gestion de classe (88 p. 100)
- stratégies d'enseignement de la littératie (84 p. 100)
- enseignement et évaluation différenciés (81 p. 100)
- pratiques d'intégration dans l'enseignement et politiques et lignes directrices s'y rapportant (80 p. 100)

Les résultats de ces enquêtes indiquent qu'il existe un fossé qui sépare les besoins mis en évidence chez les élèves de la Nouvelle-Écosse et le niveau de préparation des nouveaux enseignants pour ce qui est de répondre à ces besoins. Lorsqu'on les a interrogées récemment, les cinq universités de la Nouvelle-Écosse offrant un programme de B.Ed. (Université Acadia, Université du Cap-Breton; Université Mount Saint Vincent; Université Sainte-Anne; et Université Saint Francis Xavier) ont toutes confirmé que leur programme de B.Ed. comprenait des cours sur l'intégration dans l'éducation. Cela dit, les cours et stages pratiques disponibles pour l'intégration dans l'éducation varient d'une université à l'autre. En 2015, un groupe de travail provincial sur le baccalauréat en éducation a été mis sur pied et chargé de travailler sur l'amélioration des programmes de B.Ed. offerts dans la province. Ce groupe de travail se compose de représentants des universités, du MEDPE, des conseils scolaires et du NSTU. La CIE a hâte de pouvoir collaborer avec le groupe de travail en vue de coordonner les améliorations de la formation des enseignants sur l'intégration dans l'éducation, dans l'optique de répondre à la demande d'enseignants mieux formés et plus qualifiés pour les postes spécialisés.

Difficultés relatives au recrutement, à la fidélisation et à l'affectation du personnel spécialisé

Partout dans la province, nous faisons face à des difficultés persistantes pour ce qui est de l'embauche et de la fidélisation du personnel spécialisé. Ce personnel comprend, entre autres, les enseignants-ressources, les enseignants en centre d'apprentissage, les spécialistes des interventions sur le plan du comportement, les enseignants spécialisés dans les troubles d'apprentissage, les spécialistes de l'autisme, les conseillers d'orientation, les psychologues scolaires



et les orthophonistes. Les études et rapports antérieurs ont mentionné à de nombreuses reprises ce problème et souligné qu'il était nécessaire de disposer des éléments suivants :

- a. un cadre provincial ou un forum pour coordonner de façon cohérente la formation des enseignants, la spécialisation et les affectations en Nouvelle-Écosse;
- b. une offre adéquate d'enseignants hautement qualifiés possédant différentes spécialisations;
- c. des mesures incitatives en vue d'attirer et de retenir des spécialistes dans les écoles en milieu rural;
- d. des processus d'affectation du personnel enseignant qui veillent à ce que tous les enseignants aient les qualifications nécessaires pour les postes auxquels ils sont affectés.

L'un des postes spécialisés les plus répandus est celui d'enseignant-ressource. À l'heure actuelle, l'enseignement-ressource fait partie de l'affectation d'environ un dixième des enseignants des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse. Certains de ces enseignants sont des enseignants-ressources à temps plein, tandis que d'autres enseignent d'autres matières ou à d'autres niveaux scolaires et ne consacrent qu'une partie de leur horaire à leur tâche d'enseignant-ressource. Nous sommes en train de rassembler et d'analyser les informations du MEDPE, afin de déterminer le processus de dotation en personnel pour les postes d'enseignants-ressources et la façon dont les services de ces enseignants-ressources sont offerts aux élèves dans la province.

Même s'il nous reste beaucoup de travail encore à faire sur les enseignants-ressources et sur les autres dispositifs de soutien spécialisés dont nos élèves bénéficient, les informations que nous avons examinées jusqu'à

présent soulèvent de nombreuses questions. Les chiffres préliminaires du MEDPE indiquent que, sur le total de plus de 900 enseignants de la Nouvelle-Écosse affectés au moins partiellement à des tâches d'enseignant-ressource, bon nombre d'enseignants ne possèdent pas de qualification officielle dans le domaine (baccalauréat en éducation spéciale, maîtrise en intégration dans l'éducation, en éducation spéciale ou en psychologie éducative). Un tiers environ de ces enseignants ont une formation en anglais et en sciences humaines, mais moins d'un dixième sont titulaires d'un diplôme avec une mineure ou une majeure en mathématiques, alors qu'il s'agit là d'une des matières fondamentales pour lesquelles les élèves de la Nouvelle-Écosse ont le plus souvent besoin des services d'un enseignant-ressource. En outre, il semble que bon nombre de postes d'enseignant-ressource soient divisés entre plusieurs enseignants et il y a des variations d'un conseil scolaire à l'autre concernant la proportion de postes à temps plein et de postes à temps partiel.

Ces conclusions préliminaires nécessitent un travail d'enquête supplémentaire, mais les informations que nous avons recueillies jusqu'à présent soulèvent des questions sur les points suivants : a) la disponibilité d'enseignants-ressources qualifiés dans la province; b) les variations dans les affectations à des postes d'enseignants-ressources selon le conseil scolaire; c) la fréquence avec laquelle les postes d'enseignants-ressources sont divisés entre plusieurs enseignants afin de disposer d'une certaine souplesse dans les affectations ou les emplois du temps; d) le type et la quantité de soutien dont les élèves bénéficient de la part des enseignants-ressources, en particulier en mathématiques; et e) l'utilisation que font les conseils scolaires des subventions pour l'éducation spéciale qui sont réservées spécifiquement aux postes d'enseignants-ressources.

Bon nombre de spécialistes professionnels offrent des services individualisés à leurs clients, mais ils ne s'occupent généralement que d'un client à la fois. Par opposition à cela, les enseignants offrent simultanément un enseignement individualisé et un enseignement collectif à de grandes classes composés d'apprenants ayant des besoins très divers.

Difficultés relatives au soutien et aux programmes individualisés

Bon nombre de spécialistes professionnels offrent des services individualisés à leurs clients, mais ils ne s'occupent généralement que d'un client à la fois. Par opposition à cela, les enseignants offrent simultanément un enseignement individualisé et un enseignement collectif à de grandes classes composés d'apprenants ayant des besoins très divers. Au cours des dernières années, le nombre et le pourcentage d'élèves néoécossais bénéficiant de structures de soutien individualisé pour leur apprentissage a augmenté alors même que les effectifs d'élèves diminuaient. Les adaptations et les plans de programme individualisés (PPI) sont deux des principales formes de soutien individualisé. Les adaptations sont des dispositifs de soutien dans l'apprentissage dont les élèves ont besoin pour faire le travail correspondant à leur niveau scolaire (livres à gros caractères d'imprimerie, délai supplémentaire pour les tests, copies des notes utilisées par l'enseignant pour son enseignement, etc.). Lorsque le travail correspondant à son niveau scolaire n'est pas approprié pour un élève donné, on élabore un PPI. La fonction du PPI est de définir le plan qu'on va suivre pour prodiguer à l'élève un enseignement adapté sur mesure à ses forces et à ses besoins. Les statistiques sur le nombre et le pourcentage d'élèves ayant une adaptation ou un PPI varie, parce que l'utilisation des adaptations et des PPI peut commencer ou cesser à tout moment pendant l'année

scolaire. Même si les chiffres fluctuent, plusieurs tendances se dégagent des statistiques relatives aux adaptations et aux PPI en Nouvelle-Écosse.

Entre 2004 et 2014, le nombre total d'élèves en Nouvelle-Écosse a baissé de 24 605. Pendant la même période, cependant, le nombre de PPI est passé de 5943 à 7084 et le pourcentage est passé de 4,1 à 5,9 p. 100 de la population étudiante. Les pourcentages sont plus élevés pour les élèves afro-néoécossais et les élèves autochtones (*Examen des plans de programme individualisés (PPI) : thèmes et recommandations*, 2016). Comme le montre le tableau 1, le pourcentage d'élèves ayant un PPI au cours des quatre dernières années a atteint un sommet pendant l'année scolaire 2014–2015, à 6,95 p. 100. Il se situe à l'heure actuelle à 6,38 p. 100 et il varie nettement d'un conseil scolaire à l'autre. La Nouvelle-Écosse compte huit conseils scolaires :

1. Annapolis Valley Regional School Board (AVRSB)
2. Cape Breton-Victoria Regional School Board (CBVRSB)
3. Chignecto-Central Regional School Board (CCRSB)
4. Conseil scolaire acadien provincial (CSAP)
5. Halifax Regional School Board (HRSB)
6. South Shore Regional School Board (SSRSB)
7. Strait Regional School Board (SRSB)
8. Tri-County Regional School Board (TCRSB)

Tableau 1 – Pourcentage d'élèves de la Nouvelle-Écosse ayant un PPI, par conseil scolaire, 2013–2017

CONSEIL SCOLAIRE	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	ÉVOLUTION
AVRSB	7,30 %	7,58 %	7,23 %	6,50 %	-0,8 %
CBVRSB	8,59 %	8,47 %	8,00 %	8,10 %	-0,49 %
CCRSB	6,19 %	6,35 %	6,40 %	6,55 %	+0,36 %
CSAP	2,93 %	2,91 %	2,80 %	2,77 %	-0,16 %
HRSB	6,29 %	6,31 %	5,89 %	5,71 %	-0,58 %
SSRSB	6,44 %	6,72 %	5,51 %	4,45 %	-1,99 %
SRSB	7,55 %	7,92 %	7,02 %	7,28 %	-0,27 %
TCRSB	11,05 %	11,80 %	12,19 %	11,96 %	+0,91 %
Total provincial	6,85 %	6,95 %	6,58 %	6,38 %	-0,47 %



Comme le montre le tableau ci-dessus, le pourcentage d'élèves ayant à l'heure actuelle un PPI varie de 2,77 p. 100 au CSAP à 11,96 p. 100 au TCRSB. Globalement, le pourcentage d'élèves ayant un PPI est passé de 4,1 p. 100 en 2004 à 6,38 p. 100 aujourd'hui, soit une augmentation de 2,28 p. 100 sur 13 ans. En revanche, le pourcentage d'élèves ayant une adaptation a augmenté de 2,95 p. 100 en quatre ans, avec des variations significatives observées d'un conseil scolaire à l'autre, comme le montre le tableau 2. Pour l'année scolaire en cours, le pourcentage d'élèves ayant une adaptation

varie entre 20,46 p. 100 pour le CSAP et 32,40 p. 100 pour le CBVRSB. Les chiffres présentés aux tableaux 1 et 2 illustrent les aspects suivants : a) la proportion significative d'élèves bénéficiant d'un soutien individualisé dans nos salles de classe; b) les différences entre conseils scolaires concernant le pourcentage d'élèves bénéficiant de ce type de soutien; et c) la nécessité de faire preuve de souplesse dans le financement et les ressources afin de tenir compte de ces variations régionales.

Tableau 2 – Pourcentage d'élèves de la Nouvelle-Écosse ayant une adaptation par conseil scolaire, 2013–2017

CONSEIL SCOLAIRE	2013–2014	2014–2015	2015–2016	2016–2017	ÉVOLUTION
AVRSB	23,18 %	25,75 %	26,27 %	24,78 %	+1,6 %
CBVRSB	25,75 %	30,78 %	31,69 %	32,40 %	+4,45 %
CCRSB	26,27 %	26,79 %	27,93 %	29,25 %	+5,23 %
CSAP	24,78 %	17,36 %	18,86 %	20,46 %	+4,17 %
HRSB	+1,6 %	22,40 %	23,64 %	23,57 %	+2,5 %
SSRSB	27,95 %	27,32 %	26,82 %	24,83 %	-1,11 %
SRSB	30,78 %	28,43 %	31,42 %	31,99 %	+4,89 %
TCRSB	31,69 %	28,11 %	28,85 %	29,05 %	+2,45 %
Total provincial	32,40 %	25,13 %	26,19 %	26,25 %	+2,95

Difficultés liées au financement

L'un des obstacles les plus constants à l'intégration dans l'éducation est le manque de financement. Au fil des ans, les gens ont revendiqué à plusieurs reprises l'adoption de nouvelles formules de financement tenant mieux compte des besoins des élèves et l'octroi de sommes supplémentaires pour embaucher d'autres aide-enseignants, enseignants et spécialistes professionnels. Nous sommes conscients de la nécessité d'une augmentation du financement et des ressources et nous considérons qu'il s'agit d'une des priorités dans le nouveau modèle pour l'intégration dans l'éducation. Nous sommes par conséquent en train d'examiner le financement prévu à l'heure actuelle pour l'éducation

spéciale. Pour que nos recommandations sur le plan financier soient étayées par une base solide, nous avons entamé un travail de rassemblement et d'analyse des informations sur les aspects suivants :

- besoins des élèves;
- composition des classes;
- programmes et services spécialisés offerts aux élèves;
- données sous-tendant ces structures de soutien;
- efficacité de ces structures de soutien telle qu'elle a pu être mesurée;
- utilisation par les conseils scolaires des fonds pour l'éducation spéciale.

Nous n'incluons pas dans le présent rapport de recommandations d'ordre financier, parce que nous ne savons pas exactement quelles sont les structures de soutien que nos élèves exigent, quelles sont les structures de soutien dont ils bénéficient à l'heure actuelle et dans quelle mesure ces structures de soutien fonctionnent bien. Nous consulterons les Néoécossais en vue de nous faire une idée exacte de l'utilisation qui est faite à l'heure actuelle du montant d'environ 150 millions de dollars qui est consacré chaque année à l'éducation spéciale, ainsi que des domaines où il faut plus d'argent et de ressources. Nous allons également continuer d'examiner le mode de calcul pour le financement de l'éducation spéciale que les conseils scolaires reçoivent tous les ans, la répartition de ce

financement, l'utilisation qui en est faite et les rapports qui en découlent.

Le montant que chaque conseil scolaire reçoit dépend de son effectif d'élèves. Cette formule fondée sur l'effectif ne tient pas compte de l'évolution des besoins constatée dans les salles de classe de la Nouvelle-Écosse et elle ne tient pas non plus compte des différences entre les conseils scolaires pour ce qui est du pourcentage d'élèves bénéficiant d'un soutien individualisé. Même quand deux conseils scolaires ont le même effectif d'élèves, il peut y avoir de grandes variations dans le pourcentage d'élèves bénéficiant de ces structures de soutien et dans les dépenses consacrées à l'éducation spéciale, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3 – Différences entre deux conseils scolaires pour ce qui est des adaptations, des PPI, du financement et des dépenses

ANNÉE SCOLAIRE	CONSEIL SCOLAIRE	EFFECTIF D'ÉLÈVES	% D'ÉLÈVES AYANT UNE ADAPTATION	% D'ÉLÈVES AYANT UN PPI	FINANCEMENT DE LA PROVINCE POUR L'ÉDUCATION SPÉCIALE	DÉPENSES TOTALES DU CONSEIL SCOLAIRE POUR L'ÉDUCATION SPÉCIALE	ÉCART ENTRE LE FINANCEMENT ET LES DÉPENSES
2013-2014	A	13 395	23,18 %	7,3 %	15 862 300 \$	16 727 019 \$	(864 719 \$)
	B	13 662	27,95 %	8,59 %	15 493 800 \$	22 092 362 \$	(6 598 562 \$)
2014-2015	A	13 142	25,75 %	7,58 %	16 041 600 \$	18 212 478 \$	(2 170 878 \$)
	B	13 278	30,78 %	8,47 %	15 676 700 \$	22 857 588 \$	(7 180 888 \$)
2015-2016	A	13 041	26,27 %	7,23 %	16 041 600 \$	19 229 329 \$	(3 187 729 \$)
	B	13 004	31,69 %	8,00 %	15 872 900 \$	22 278 217 \$	(6 405 317 \$)

Le tableau ci-dessus montre qu'il est nécessaire d'adopter une nouvelle formule de financement pour régler les problèmes soulevés par les différences entre conseils scolaires, pour tenir compte des besoins des élèves et pour fournir aux conseils scolaires un financement adéquat pour répondre à ces besoins. Les manques à gagner significatifs entre le financement pour l'éducation spéciale que les conseils scolaires reçoivent de la province et les dépenses qu'ils engagent dans ce domaine suscitent des pressions importantes sur le plan financier, en particulier du fait que les conseils scolaires ont l'obligation de présenter un budget non déficitaire. Il arrive souvent que les conseils scolaires détournent des fonds destinés à d'autres domaines de leur budget en vue de combler le manque à gagner. Au lieu d'ajuster la formule de financement existante, il faut que nous proposons une nouvelle méthode pour le financement de l'intégration dans l'éducation, qui soit réaliste, souple, viable et susceptible de prendre en compte les besoins des élèves.



Résumé

Nous sommes le tout dernier d'une série de comités provinciaux mis en place en vue d'examiner l'intégration dans l'éducation et nous observons les mêmes problèmes que ceux qui sont signalés depuis plus de 15 ans. Il est clair qu'on ne peut plus se contenter de décrire les problèmes et qu'il faut désormais s'attacher à les résoudre. Il est essentiel que les mesures que nous allons prendre présentent les caractéristiques suivantes : elles vont dans l'intérêt supérieur de tous les élèves; elles sont fondées sur des données objectives; elles sont réalistes et viables dans les écoles et dans les salles de classe; et elles sont solides sur le plan déontologique, éducatif et financier. Il est également crucial que la mise en œuvre de ces mesures s'appuie sur un cadre provincial global favorisant l'harmonisation, la cohérence et la transparence dans l'intégration dans l'éducation. Il faut que nous profitons de ce tournant pour chercher à adopter un nouveau modèle d'intégration dans l'éducation, qui favorise l'apprentissage et la réussite de tous les élèves de façon juste et équitable. Il est déjà clair, pour nous, que notre travail devra comprendre les volets clés suivants :

- élaboration d'une politique provinciale unique pour l'intégration dans l'éducation;
- création d'une vision clairement définie de l'intégration dans l'éducation, qui garantit la justice et l'équité pour tous les élèves;
- description de résultats visés mesurables pour l'intégration dans l'éducation;
- utilisation de données objectives pour décrire la gamme complète idéale de structures de soutien exigée pour que l'intégration dans l'éducation soit couronnée de réussite, avec l'accès à des programmes d'études appropriés, à un enseignement approprié, aux spécialistes professionnels nécessaires, à des services intégrés et à des cadres appropriés pour l'enseignement.

Le présent rapport d'étape ne contient pas de propositions de solutions particulières aux problèmes décrits, parce que la seule manière de déboucher sur de telles solutions est de se livrer à un travail de recherche, de s'inspirer de l'expérience acquise et de se livrer à un dialogue approprié. Pour aboutir à des solutions fondées sur des données objectives, il faut que la CIE dispose d'une base complète d'informations. Il faut que nous discutons avec les parties intéressées, que nous fassions l'examen des résultats des recherches et que nous examinions les modèles d'intégration dans l'éducation utilisés dans les différentes régions du Canada et ailleurs dans le monde. Bon nombre des recommandations provisoires figurant dans le présent rapport visent le rassemblement d'informations en provenance de diverses sources. Nous allons également consulter la population néoécossaise dans le cadre d'une série de rencontres publiques à l'automne 2017 et fournir un portail sur le Web, que toutes les parties intéressées pourront utiliser pour présenter leur point de vue et leurs suggestions. Toutes les informations recueillies serviront à former la base de la création d'un nouveau modèle d'intégration dans l'éducation, avec une nouvelle définition, une nouvelle politique provinciale, un nouveau cadre global et un nouveau plan stratégique. C'est en travaillant ensemble et en nous concentrant sur les besoins des élèves que nous parviendrons à bâtir un avenir meilleur pour nos enfants et nos jeunes.

Recommandations provisoires

DOMAINE

RECOMMANDATIONS

Politique

1. Que la Commission sur l'intégration dans l'éducation (CIE) élabore une politique provinciale globale pour l'intégration dans l'éducation, destinée à remplacer les politiques existantes de la province et des conseils scolaires pour l'éducation spéciale.
2. Que la CIE définisse un plan stratégique global à plusieurs étapes pour faciliter la mise en œuvre progressive de la nouvelle politique provinciale pour l'intégration dans l'éducation.

Financement, affectation des ressources et transparence

3. Que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) demande au vérificateur général de la Nouvelle-Écosse d'effectuer une vérification de la ou des formules actuelles de financement de la province, des processus d'affectation des ressources et des dispositifs de transparence financière pour l'intégration dans l'éducation et rende compte de ses résultats d'ici au 15 décembre 2017.

La CIE demande à ce que la vérification comprenne les volets suivants : a) une analyse de l'utilisation faite par les conseils scolaires du financement pour l'éducation spéciale; et b) une comparaison entre le financement que les conseils scolaires reçoivent de la province pour l'éducation spéciale et les dépenses réelles qu'ils engagent.

4. Que le ministre des Finances fournisse au MEDPE les ressources nécessaires pour favoriser la mise en œuvre des recommandations provisoires figurant dans le présent rapport. Ces ressources seront gérées par le MEDPE, y compris en ce qui concerne l'affectation de ressources aux autres ministères du gouvernement et partenaires en éducation nommés dans les recommandations, au besoin.

Formation des enseignants (formation initiale et perfectionnement professionnel)

5. Que le groupe de travail provincial sur le baccalauréat en éducation aide la CIE à examiner les aspects suivants :
 - a. situation actuelle dans la formation initiale et le perfectionnement professionnel pour l'intégration dans l'éducation en Nouvelle-Écosse;
 - b. connaissances et compétences pratiques exigées par les enseignants et les administrateurs pour répondre à l'évolution des besoins des élèves de la Nouvelle-Écosse;
 - c. demande de formation d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins des élèves dans toute leur diversité et leur complexité;
 - d. stratégies pour améliorer la formation initiale et le perfectionnement professionnel des enseignants afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des élèves et pour aider les enseignants et les administrateurs dans la mise en œuvre de l'intégration dans l'éducation;
 - e. rapport sur ses résultats adressé à la CIE d'ici au 15 janvier 2018.



DOMAINE

RECOMMANDATIONS

Personnel spécialisé pour faciliter l'intégration dans l'éducation

6. Que le MEDPE examine et décrive, en consultation avec les conseils scolaires, les proportions actuelles pour la dotation en personnel et le nombre de dossiers qu'ont à gérer les membres du personnel spécialisé et présente ses résultats à la CIE d'ici au 15 janvier 2018.

L'examen de la charge de travail des membres du personnel comprendra l'exploration des tendances générales dans les domaines suivants : a) nombre d'élèves auxquels on offre des services; b) types de besoins spéciaux pris en compte; c) divers programmes, services ou interventions proposés et indicateurs d'efficacité; et d) proportion du temps de travail consacré par l'enseignant au travail direct auprès des élèves, par opposition au temps consacré au travail de bureau et à la paperasse. Le personnel spécialisé comprend, entre autres, les personnes suivantes : psychologues scolaires, orthophonistes, enseignants en éducation spéciale, spécialistes des interventions sur le plan comportemental, enseignants d'anglais langue additionnelle, enseignants spécialisés en troubles d'apprentissage, spécialistes de l'autisme et conseillers d'orientation.

7. Que le MEDPE définisse, en concertation avec les conseils scolaires et les universités de la Nouvelle-Écosse, des stratégies ou des mesures incitatives pour le recrutement et la fidélisation des membres du personnel spécialisé en intégration dans l'éducation, en particulier dans les secteurs ruraux de la province, et présente ses résultats à la CIE d'ici au 15 décembre 2017.

Le personnel spécialisé comprend, entre autres, les personnes suivantes : psychologues scolaires, orthophonistes, enseignants en éducation spéciale, spécialistes des interventions sur le plan comportemental, enseignants d'anglais langue additionnelle, enseignants spécialisés en troubles d'apprentissage, spécialistes de l'autisme et conseillers d'orientation.

Collaboration entre ministères et entre agences pour l'offre directe de services aux enfants et aux jeunes dans les écoles

8. Que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse mette sur pied un comité paritaire composé des sous-ministres de l'Éducation, de la Santé et du Mieux-être, des Services communautaires et de la Justice et chargé d'élaborer une politique interministérielle et des procédures d'appoint pour l'offre dans les écoles des services professionnels, des programmes et des dispositifs de soutien dont les élèves néoécossais ont besoin de la part des quatre ministères afin de pouvoir pleinement participer à l'éducation publique et en profiter, avec une date de mise en œuvre de cette politique prévue pour le 1^{er} septembre 2018 et un rapport d'étape présenté par écrit à la CIE d'ici au 30 janvier 2018.

DOMAINE

RECOMMANDATIONS

Collaboration entre ministères et entre agences pour l'offre directe de services aux enfants et aux jeunes dans les écoles

La police remplira les fonctions suivantes :

- décrire les rôles et responsabilités obligatoires de chaque ministère en vue de répondre aux besoins particuliers des élèves dans les écoles publiques;
- présenter des procédures en vue de permettre une collaboration pleine et entière des différents ministères pour répondre aux besoins à multiples facettes de certains élèves, qui exigent parfois l'intervention coordonnée de plus d'un ministère du gouvernement, dans des domaines comme l'assiduité scolaire, la santé mentale, le comportement, les problèmes de santé chroniques, la toxicomanie, etc.

9. Que le comité paritaire composé des sous-ministres de l'Éducation, de la Santé et du Mieux-être, des Services communautaires et de la Justice élabore un modèle commun pour l'appui aux enfants et aux jeunes d'âge scolaire ayant des besoins complexes, avec les éléments suivants :

- critères de dépistage des besoins complexes;
- procédures pour sélectionner, coordonner et offrir les programmes et les services des différents ministères du gouvernement et des conseils scolaires aux élèves ayant des besoins complexes;
- processus pour déterminer le ou les cadres les plus appropriés pour l'offre des programmes et des services.

Le comité paritaire présentera le modèle qu'il recommande dans un rapport à la CIE d'ici au 30 janvier 2018.

10. Que le comité paritaire composé des sous-ministres de l'Éducation, de la Santé et du Mieux-être, des Services communautaires et de la Justice passe en revue les rôles et les responsabilités de chaque ministère pour ce qui est de faciliter la transition entre le préscolaire et l'école et entre l'école et la communauté pour les enfants et les jeunes ayant des besoins spéciaux et présente un rapport avec ses résultats à la CIE d'ici au 30 janvier 2018.

Cet examen mettra en évidence les obstacles existants qui entravent les transitions, notamment les interruptions dans les services offerts aux enfants et aux jeunes ayant des besoins spéciaux et à leur famille quand ils intègrent ou quittent le système scolaire. Ces services peuvent être des services d'ergothérapie, des services de physiothérapie, des services d'orthophonie, des services de counselling, des services audiolinguistiques, des services de soins de relève, des services de soutien pour autistes, etc. L'examen devra également produire des stratégies bien particulières pour réduire au minimum les interruptions et faciliter les transitions en douceur pour les élèves et les familles à l'entrée et à la sortie du système scolaire.



DOMAINE

RECOMMANDATIONS

Collaboration entre ministères et entre agences pour l'offre directe de services aux enfants et aux jeunes dans les écoles

11. Que le MEDPE examine, en collaboration avec le ministère de la Santé et du Mieux-être, les conseils scolaires et les administrateurs scolaires, les services d'infirmierie que le ministère de la Santé et du Mieux-être offre à l'heure actuelle aux écoles publiques et les besoins des élèves concernant les différents types de soutien en soins infirmiers, notamment les services d'infirmierie en milieu clinique. Le MEDPE présentera les résultats de cet examen à la CIE d'ici au 15 décembre 2017.

12. Que le MEDPE communique avec la CIE sur l'examen en cours du programme des écoles publiques en faisant en particulier référence aux cours, aux programmes et aux cadres d'enseignement offerts aux élèves de la maternelle à la 12^e année et présente un rapport à la CIE à ce sujet d'ici au 30 novembre 2017.

La consultation devra explorer, entre autres, les aspects suivants : programmes et dispositifs spécialisés pour les élèves ayant des besoins spéciaux; différenciation dans les exigences pour le diplôme de fin d'études secondaires; programmes de substitution; établissements scolaires de substitution; variations dans les cadres proposés pour l'enseignement; et adaptation sur mesure des cours, des programmes et des cadres d'enseignement en vue de tenir compte des forces et des besoins des élèves dans toute leur diversité.

Composition des classes

13. Que le MEDPE présente, en collaboration avec les conseils scolaires, un rapport à la CIE et au Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe (CACSC) au plus tard le 31 janvier 2018 sur les tendances générales dans la composition des classes à chaque niveau scolaire dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse.

Le rapport sur la composition des classes devra décrire les tendances générales dans les domaines suivants :

- nombre d'élèves ayant une adaptation;
- portée et nombre moyen d'adaptations par élève;
- types d'adaptations offerts aux élèves;
- nombres d'élèves ayant un plan de programme individualisé (PPI);
- nombre moyen de résultats d'apprentissage par PPI;
- divers types de PPI;
- autres plans individualisés (par exemple, plans de soutien sur le plan du comportement);
- fréquence des besoins spéciaux chez les élèves de la Nouvelle-Écosse

Le MEDPE devra veiller à préserver la confidentialité, le caractère privé et l'anonymat des informations sur les élèves à toutes les phases du rassemblement des données, de leur analyse et de la production de rapports.

DOMAINE

RECOMMANDATIONS

Processus de planification de programme

14. Que le MEDPE fasse appel aux services d'un autre ministère du gouvernement ou d'une agence externe pour effectuer une analyse des étapes de travail et une consultation des utilisateurs sur le processus de planification de programme, pour mettre en évidence des manières de simplifier le processus et pour rendre compte des résultats à la CIE d'ici au 15 décembre 2017.

L'analyse des étapes de travail et la consultation des utilisateurs devront examiner les aspects suivants :

- efficacité et pertinence du processus;
- transparence du processus;
- soutien à la participation des parents dans le processus;
- rôles et responsabilités des élèves, des parents, des éducateurs et des autres partenaires participant au processus;
- délais, paperasse et exigences en matière de production de documents associés au processus;
- ampleur de la mise en œuvre des adaptations et des PPI dans la salle de classe;
- critères utilisés pour attribuer des adaptations aux élèves, sélectionner le nombre et le type d'adaptations et déterminer leur efficacité;
- critères utilisés pour déterminer quand les adaptations et les PPI commencent et prennent fin;
- proportion d'élèves dont le PPI ou l'adaptation prend fin;
- améliorations possibles en vue de favoriser la participation des élèves, des parents, des éducateurs et des autres partenaires au processus de planification de programme;
- méthodes pour simplifier le processus en réduisant la paperasse, le travail de bureau et le nombre de réunions et en libérant les enseignants pour l'enseignement en salle de classe.



DOMAINE

RECOMMANDATIONS

Comportement des élèves

15. Que le MEDPE rende compte à la CIE, d'ici au 31 janvier 2018, et en consultation avec les conseils scolaires, de ses recommandations en vue d'élargir la Politique provinciale sur le code de conduite dans les écoles pour qu'elle devienne une politique sur la sécurité et l'intégration dans les écoles remplissant les fonctions suivantes :
- protéger les écoles et les salles de classe pour qu'elles offrent des milieux surs et positifs pour l'apprentissage à l'ensemble des élèves et des membres du personnel;
 - faire la distinction entre les comportements généralement inacceptables de la part des élèves et les comportements inacceptables des élèves liés à des besoins spéciaux;
 - imposer des mesures rapides, intensives et cohérentes pour régler les problèmes de comportement gravement perturbateur qui présentent un risque pour la sécurité, le bien-être ou l'apprentissage de l'élève, de ses camarades ou du personnel de l'école.

La politique devra :

- défendre le droit qu'ont l'ensemble des élèves, des enseignants, des administrateurs, des membres du personnel de soutien et des membres des communautés scolaires d'enseigner, d'apprendre, de travailler ou de se déplacer dans des milieux surs et favorisant l'intégration de tous dans la salle de classe et à bord des autobus scolaires;
- enseigner aux élèves les comportements positifs et l'apprentissage socioémotionnel, en faire la promotion et contribuer à les développer;
- incorporer des pratiques axées sur la justice réparatrice;
- faire la distinction entre les comportements généralement inacceptables de la part des élèves et les comportements inacceptables des élèves liés à des besoins spéciaux;
- différencier les attentes en matière de comportement des élèves à mesure que les élèves grandissent, se développent et progressent d'un niveau scolaire à l'autre;
- différencier les documents exigés, les sanctions et les rapports à produire pour les comportements inacceptables des élèves en fonction de la croissance et du développement des élèves au fil des niveaux scolaires et en fonction des besoins spéciaux;
- définir des sanctions claires et cohérentes pour les comportements inacceptables des élèves;
- fournir des procédures détaillées et cohérentes pour traiter les problèmes de comportement gravement perturbateur de la part des élèves qui présentent un risque pour la sécurité, le bien-être ou l'apprentissage de l'élève, de ses camarades ou du personnel de l'école.

Bibliographie

ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION. *The future of the principalship in Canada: A national research study*, Edmonton, Alberta, 2014.

ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION. *The State of Inclusion in Alberta Schools*, Edmonton, Alberta, 2015.

AUTISM NOVA SCOTIA. *Choosing Now: Investing in Nova Scotians Living with Autism*, Halifax (Nouvelle-Écosse), 2017.

BOYLE, C. A., S. BOULET, L. A. SCHIEVE, R. A. COHEN, S. J. BLUMBERG, S. V. YEARGIN-ALLSOPP et M. D. KOGAN. « Trends in the prevalence of developmental disabilities in US children, 1997-2008 », *Pediatrics*, 2011, p. 1033-1043.

HALFON, N., K. L. HOUTROW et P. NEWACHECK. « The changing landscape of disability in childhood », *The Future of Children*, vol. 22, n° 1, 2012, p. 13-42.

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE. *Manuel de politique en matière d'éducation spéciale*, Halifax, Ministère de l'Éducation, 1997.

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Aligning Teacher Qualifications with the Learning Needs of Nova Scotian Students: Report and Recommendations of the Partner's Working Group*, droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2013.

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Examen des plans de programme individualisés (PPI) : thèmes et recommandations*. Halifax (Nouvelle-Écosse), 2016.

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Lignes directrices pour l'aide aux élèves atteints d'un diabète insulino-dépendant [type 1] (ou d'autres diabètes exigeant des injections d'insuline) dans les écoles*, Province de la Nouvelle-Écosse, 2010.

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Lignes directrices pour les élèves dans les écoles faisant l'objet d'une ordonnance de non-réanimation (ONR)*, Province de la Nouvelle-Écosse, 2014.

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Pour en finir avec le statu quo - Les Néoécossais exigent un meilleur avenir pour tous les élèves / Rapport du comité ministériel sur l'éducation*, droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2014.

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. *Rapport sur l'enquête de suivi auprès des bacheliers en éducation de 2016*, Halifax (Nouvelle-Écosse), 2016.

NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Business Plan 2017-2018*, droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2017.



- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Demande et offre d'enseignants dans l'enseignement public en Nouvelle-Écosse – Mise à jour d'août 2012*, droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2012.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Étude ministérielle des services aux élèves qui ont des besoins spéciaux : rapport et recommandations du comité d'étude*, droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2007.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Politique en matière d'éducation spéciale*, droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2008.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Rapport du Comité d'étude de la mise en œuvre de la politique en matière d'éducation spéciale*, Province de la Nouvelle-Écosse, 2001.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Rapport sur l'enquête de suivi auprès des bacheliers en éducation*, droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2011.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Report and Recommendations of the Education Professional Development Committee*, droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2009.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. *Teachers Professional Agreement and Classroom Improvements (2017) Act*, Province de la Nouvelle-Écosse, 2017.
- NOVA SCOTIA TEACHERS UNION. *NSTU Position Paper: Inclusion*, Halifax (Nouvelle-Écosse), 2009.
- ONTARIO. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Bienveillance et sécurité dans les écoles de l'Ontario : La discipline progressive à l'appui des élèves ayant des besoins particuliers, de la maternelle à la 12^e année*, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010.
- POLLOCK, K., F. WANG et D. C. HAUSEMAN. « Complexity and volume: In inquiry into factors that drive principals' work », dans K. LEITHWOOD, J. SUN et K. POLLOCK (dir.), *How school leaders contribute to student success: The four paths framework*, Cham, Switzerland, Springer International Publishing AG, 2017, p. 209-238.
- WINZER, M. et K. MAZUREK. « Canadian teachers' associations and the inclusive movement for students with special needs », *Canadian Journal of Educational Administration and Policy*, n° 116, 2011, p. 1-24.

UN TOURNANT

RAPPORT D'ÉTAPE DE LA COMMISSION SUR
L'INTÉGRATION DANS L'ÉDUCATION

29 JUIN 2017